

Destinataires
Les membres du Conseil communautaire

Tulle, le 28 septembre 2026

Réf : n° 2026-336/JFL/NC/AB

Objet : Réunion du Conseil communautaire

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au prochain Conseil communautaire qui se tiendra le :

Lundi 5 octobre 2026 à 18h00
Salle de l'Auzelou
Avenue du Lieutenant-Colonel Faro à Tulle

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 29 juin 2026
- Information des décisions du Bureau et du Président prises au titre des délégations du Conseil communautaire

AFFAIRES A DELIBERER

✚ PÔLE SERVICES ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1- Habitat

1.1 Lancement de la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) et demande de prorogation du PLH actuel

Rapporteur : M. Eric BELLOUIN

2- Développement économique

2.1 Attribution d'aides aux entreprises locales au titre du dispositif ECOPULSE

Rapporteur : M. Thomas MADELMONT

✚ PÔLE TECHNIQUE

3- Assainissement

3.1 Attribution du marché de travaux concernant le programme 2025 de rénovation des réseaux d'assainissement des eaux usées inscrit au schéma directeur d'assainissement du système de Mulatet

Rapporteur : Mme Stéphanie VALLÉE

4- GEMAPI

4.1 Communication du rapport d'activités 2025 du syndicat mixte Dordogne Moyenne Cère Aval

Rapporteur : Mme Stéphanie VALLÉE

🏢 PÔLE RESSOURCES

5- Finances

5.1 Attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026

5.2 Demande de soutien financier au Département de la Corrèze pour l'année 2026

5.3 Exonération de TEOM 2027 pour des locaux à usage industriel ou commercial

5.4 Décision modificative n°1 au budget autonome assainissement et autorisation de fongibilité des crédits pour le budget assainissement 2026

5.5 Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Tulle pour le fonctionnement 2026 du Conservatoire à Rayonnement Départemental

Rapporteur : M. Pascal CAVITTE

6- Ressources humaines

6.1 Modification du tableau des emplois

6.2 Mise en place du régime indemnitaire des emplois administratifs supérieurs de la Fonction Publique Territoriale

Rapporteur : Mme Catherine LAVERGNE

Questions diverses

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette séance, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant (communes ayant un seul conseiller communautaire) ou de donner procuration à un autre conseiller communautaire titulaire. Chaque conseiller communautaire ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président,

Jean-François LABBAT